



COMPTE RENDU DE LA REUNION PREPARATOIRE CTP

Avant de développer ce compte rendu, permettez nous de vous rappeler que le Comité Technique Paritaire est une instance chargée de donner un avis sur les questions collectives. Tout CTP est précédé d'une réunion préparatoire. Tout d'abord, nous tenons à vous expliquer le fait de notre absence lors du dernier CTP. Dans le cadre de notre mouvement social et face au mépris de notre DDSIS, nous avons décidé en intersyndicale de ne pas siéger dans les différentes instances nécessitant un quorum et de facto, déclencher une seconde réunion afin de répondre à la considération que porte le directeur à l'ensemble du personnel du SDIS 34. Nous ne sommes pas des adeptes de la politique de la chaise vide mais lorsque nous prenons des engagements, nous les tenons. Nous regrettons amèrement que ce CTP ait eu lieu malgré la décision prise en intersyndicale de ne pas y siéger.

Une grande majorité de SPP du SDIS 34 s'inquiète, à juste titre, des conséquences que vont avoir les points actés lors du dernier CTP.

Rapport n°1 : Décentralisation et organisation du SDIS avec définition du rôle de chacun.

Concernant la décentralisation, nous regrettons qu'il ait fallu 4 ans au directeur pour qu'il prenne conscience de l'importance de ce dossier. A ce sujet, nous n'avons aucune foi en la sincérité de cette démarche. La décentralisation est signe de proximité et d'autonomie. Elle est faite pour être au plus près des préoccupations du personnel de nos centres de secours et de nos groupements territoriaux afin de faciliter leur travail au quotidien. A ce sujet, si nous devions peindre l'œuvre du directeur, le tableau serait bien noir. Ce qu'il avait dénoncé un temps, il ne se l'applique pas à lui même. Cette mesurette ressemble fortement à un parapluie qu'il ouvre en vue de la prochaine inspection de la DGSC et ceci afin de ne pas être qualifié d'autocrate. A savoir que cette inspection a été repoussée à sa demande. Il y a t'il anguille sous roche? L'avenir nous le dira... Quant à l'organisation et la définition du rôle de chacun, quel mépris! C'est mettre en cause le professionnalisme des SPP comme des PATS.

Tel: 06 28 79 35 95

SNSPP-PATS-F0/34



Syndicat National des Sapeurs Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France – Force Ouvrière –

Rapport n°2 : Obligation de se former 40h dont 8h de secourisme (compris dans les manœuvres de garde)

Le SNSPP PATS/FO donne une importance prépondérante à la formation, restera vigilant au droit de regard que s'octroient de façon permanente nos autorités vis-à-vis des différents centres de secours et aux actions qui en découleront.

Rapport n°3 : indexation de l'IAT sur la rédaction des CRSS ainsi que sur la FMPA avec une imputation pouvant aller jusqu'à 2,5 points sur le taux d'IAT :

Sans jeu de mot, ce point du rapport nous montre à quel point le directeur souhaite apaiser l'atmosphère de notre SDIS. L'IAT à taux 5 est un acquis social que notre direction remet désormais en question selon ses critères. Ce constat nous amène à tirer la conclusion suivante, le directeur devait être souvent absent lors de ses cours de management. La mise en place du nouveau logiciel PIITAGOR a engendré une augmentation de la charge de travail administrative sur l'ensemble du personnel qui l'utilise. D'autant plus que lors de la rédaction des CRSS, nous effectuons désormais un travail de statistique non négligeable. Cette charge de travail et cette technicité supplémentaire auraient dû être compensées par une augmentation d'un point du taux d'IAT pour les SPP et d'IEMP pour les PATS.

Rapport n°4 : Mise en place dans les centres de Sérignan, Clermont L'H, Pézenas, de gardes postées nocturnes avec des SPV rémunérés à 55% de la vacation suite à l'augmentation de la sollicitation opérationnelle la nuit.

Le SNSPP PATS/FO ne peut que constater ce qu'il déplore depuis les dernières décisions du directeur. Dans tous les CSP du département la direction prévoie une baisse du POJ la nuit et dans les centres volontaires elle veut mettre en place un système de gardes postées de nuit (à nouveau nous remettons des « permanents » sans création de postes SPP) pour palier l'augmentation de la sollicitation.

Rapport n°5 : Baisse du POJ dans les centres professionnels et augmentation du POJ dans les centres volontaires :

Le SNSPP PATS/FO s'interroge sur la façon d'agir du directeur avec les SPV ; en effet après analyse des évènements passés, il semblerait que ce soit une possibilité d'acheter (au rabais !!!) la paix sociale avec les SPV.

Dans l'attente de réponses de nos instances directrices, sachez que nous vous ferons suivre très prochainement nos courriers et que nous restons à votre disposition.

Syndicalement, Le bureau du SNSPP-PATS-FO/34.

Tel: 06 28 79 35 95